

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2944

27 octobre 2015

SOMMAIRE

1st Rei S.A.	141294	RP Global Finance	141292
1st Rei S.A.	141294	RP Global Finance	141292
Elpa S.A.	141304	Sandy Island SA	141290
EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l.	141266	SATEC S.A. (Société d'Application Technique et Commerciale)	141290
European Foods Company	141312	S.B. Invest Luxembourg S.A.	141295
European Foods Company	141312	Sparrowhawk Lending 502 S.à r.l.	141291
Faroe Investments Kingsnorth S.à r.l.	141301	StrategicCapital Investment Opportunities S.à r.l.	141291
F&B Investments S.A.	141304	Sun Life (Luxembourg) Finance No. 1 Sàrl ..	141305
Gold Lion Private Capital Group S.A.	141273	Sun Life (Luxembourg) Finance No. 2 Sàrl ..	141291
Haydn S.à r.l.	141283	Toys Investment S.A.	141293
Invenergy Poland Darlowo Holdings S.à r.l.	141286	Trans Rapide S.à r.l.	141289
Invenergy Poland Holdings S.à r.l.	141312	Unifi Communications S.à r.l.	141287
Longevity Group International Holding S.à r.l.	141285	United CP Holdings S.à r.l.	141300
Löwenstein Medical Luxembourg S.A.	141300	VHPE S.à r.l.	141295
Luxembourg Pony Holdings S.à r.l.	141286	Vianden RCG Re SCA	141300
LuxGovSat	141286	Vlim Invest S.A.	141294
MC GP S.à r.l.	141285	Volga Resources Investments	141300
Oceana Hold Co. I S.à r.l.	141312	Volotea	141295
RBS Market Access	141292	You Consulting S.A.	141293
Realtico International Sàrl	141292	Zaurac S.C.A.	141294
Richet S.A. Gestion Immobilière	141292	Zencap Global S.à r.l.	141293
Roofland S.A.	141291	Zheng He Finance S.A.	141293

EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 916.842.458,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.314.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of August,
before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.314 and with a share capital of USD 889,842,458 (the Company). The Company has been migrated from the State of Delaware, United States of America to Luxembourg on April 10, 2012, pursuant to a notarial deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) dated June 26, 2012 number 1604. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on July 24, 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, in the process of being published in the Memorial.

THERE APPEARED:

1. The Energy & Minerals Group Fund II, LP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 4788643;

2. EMG Fund II Dutch Offshore Holdings, LP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 4985797;

3. EMG Fund II Offshore Holdings, LP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 4942931;

4. Centaurus Capital, LP, a limited partnership organized under the laws of the State of Texas, having its registered office at 2800 Post Oak Boulevard, Suite 225, Houston, Texas, 77056, registered with the Secretary of State of the State of Texas under file number 801023162;

5. McKenna & Associates, LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Virginia, having its registered office at 2000, Clarendon Boulevard, Suite 200, Arlington, Virginia 22201, registered with the Secretary of State of the State of Virginia under file number S139126-9;

6. EMG Baffin Holdings Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.467;

7. 031511 Investment Holdings LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 4948708;

8. 91313 Investment Holdings LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 5351057;

9. EMG Iron Ore Phase 2 Co-Investment, L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware having its registered office at 615 South Dupont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 5691316;

10. NGP Midstream & Resources, L.P., a Delaware limited partnership, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 4287933;

11. NGP M&R Offshore Holdings, L.P., a Delaware limited partnership, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 4385931;

12. Mary River Holdings LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 5014607;

13. Four Mile Investments Inc., a company incorporated in Ontario, with registered office at 9 Ridgfield Road, Toronto, Ontario M4N 3H7, Canada, registered in Ontario with the Ministère du Commerce et des Relations Commerciales de l'Ontario under number 1409955;

14. Jowdat Waheed, having his residence at 2300 Yonge Street, Box 2443, Tower B, Suite 1702, Toronto, CDN-M4N 1E5, Toronto, Canada; and

15. EMG Baffin Gamson Holdings LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware having its registered office at 615 South Du Pont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 5084420.

all here represented by Peggy Simon, employee, with professional address in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of powers of attorney given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

- I. that they are the current shareholders of the Company (the Shareholders);
- II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda

1. Waiver of the convening notices;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-seven million United States Dollars (USD 27,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of eight hundred eighty-nine million eight hundred forty-two thousand four hundred fifty-eight United States Dollars (USD 889,842,458), to nine hundred sixteen million eight hundred forty-two thousand four hundred fifty-eight United States Dollars (USD 916,842,458) by way of the issuance of five million four hundred thousand (5,400,000) class A shares, five million four hundred thousand (5,400,000) class B shares, five million four hundred thousand (5,400,000) class C shares, five million four hundred thousand (5,400,000) class D shares and five million four hundred thousand (5,400,000) class E shares, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, in registered form;
3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above by a contribution in cash;
4. Amendment to article 2.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase specified in item 2. above; and
5. Miscellaneous.

III. then the Shareholders, after deliberation, unanimously have taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the Company's share capital being represented before the undersigned notary, the Shareholders RESOLVE to waive the convening notices, considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders RESOLVE to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-seven million United States Dollars (USD 27,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of eight hundred eighty-nine million eight hundred forty-two thousand four hundred fifty-eight United States Dollars (USD 889,842,458), to nine hundred sixteen million eight hundred forty-two thousand four hundred fifty-eight United States Dollars (USD 916,842,458) by way of the issuance of five million four hundred thousand (5,400,000) class A shares, five million four hundred thousand (5,400,000) class B shares, five million four hundred thousand (5,400,000) class C shares, five million four hundred thousand (5,400,000) class D shares and five million four hundred thousand (5,400,000) class E shares, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, in registered form.

Third resolution

The Shareholders RESOLVE to approve and accept the following subscriptions and payments for the newly issued shares as set out below:

Intervention - Subscription - Payment

1. The Energy & Minerals Group Fund II, LP, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:
 - (i) one million one hundred fourteen thousand two hundred ninety-six (1,114,296) class A shares;
 - (ii) one million one hundred fourteen thousand two hundred ninety-six (1,114,296) class B shares;
 - (iii) one million one hundred fourteen thousand two hundred ninety-five (1,114,295) class C shares;
 - (iv) one million one hundred fourteen thousand two hundred ninety-five (1,114,295) class D shares; and
 - (v) one million one hundred fourteen thousand two hundred ninety-five (1,114,295) class E shares,
 having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of five million five hundred seventy-one thousand four hundred seventy-seven United States Dollars (USD 5,571,477), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

2. EMG Fund II Dutch Offshore Holdings, LP, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- (i) two hundred one thousand three hundred seventy-four (201,374) class A shares;
- (ii) two hundred one thousand three hundred seventy-four (201,374) class B shares;
- (iii) two hundred one thousand three hundred seventy-five (201,375) class C shares;
- (iv) two hundred one thousand three hundred seventy-five (201,375) class D shares; and
- (v) two hundred one thousand three hundred seventy-five (201,375) class E shares,

having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of one million six thousand eight hundred seventy-three United States Dollars (USD 1,006,873), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

3. EMG Fund II Offshore Holdings, LP, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- (i) one hundred ninety-five thousand eight hundred seventeen (195,817) class A shares;
- (ii) one hundred ninety-five thousand eight hundred sixteen (195,816) class B shares;
- (iii) one hundred ninety-five thousand eight hundred sixteen (195,816) class C shares;
- (iv) one hundred ninety-five thousand eight hundred sixteen (195,816) class D shares; and
- (v) one hundred ninety-five thousand eight hundred sixteen (195,816) class E shares,

having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of nine hundred seventy-nine thousand eighty-one United States Dollars (USD 979,081), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

4. Centaurus Capital, LP, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- (i) nine hundred seventy-five thousand five hundred twenty-eight (975,528) class A shares;
- (ii) nine hundred seventy-five thousand five hundred twenty-nine (975,529) class B shares;
- (iii) nine hundred seventy-five thousand five hundred twenty-eight (975,528) class C shares;
- (iv) nine hundred seventy-five thousand five hundred twenty-eight (975,528) class D shares; and
- (v) nine hundred seventy-five thousand five hundred twenty-eight (975,528) class E shares,

having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of four million eight hundred seventy-seven thousand six hundred forty-one United States Dollars (USD 4,877,641), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

5. McKenna & Associates, LLC, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- (i) five thousand two hundred fifty-nine (5,259) class A shares;
- (ii) five thousand two hundred fifty-nine (5,259) class B shares;
- (iii) five thousand two hundred sixty (5,260) class C shares;
- (iv) five thousand two hundred sixty (5,260) class D shares; and
- (v) five thousand two hundred fifty-nine (5,259) class E shares,

having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of twenty-six thousand two hundred ninety-seven United States Dollars (USD 26,297), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

6. EMG Baffin Holdings Lux S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- (i) one million nine hundred thirty-four thousand two hundred twenty (1,934,220) class A shares;
- (ii) one million nine hundred thirty-four thousand two hundred twenty (1,934,220) class B shares;
- (iii) one million nine hundred thirty-four thousand two hundred twenty (1,934,220) class C shares;
- (iv) one million nine hundred thirty-four thousand two hundred nineteen (1,934,219) class D shares; and
- (v) one million nine hundred thirty-four thousand two hundred twenty (1,934,220) class E shares,

having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of nine million six hundred seventy-one thousand ninety-nine United States Dollars (USD 9,671,099), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

7. 031511 Investment Holdings LLC, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- (i) one hundred forty-seven thousand three hundred eighty-seven (147,387) class A shares;
- (ii) one hundred forty-seven thousand three hundred eighty-seven (147,387) class B shares;
- (iii) one hundred forty-seven thousand three hundred eighty-seven (147,387) class C shares;
- (iv) one hundred forty-seven thousand three hundred eighty-eight (147,388) class D shares; and
- (v) one hundred forty-seven thousand three hundred eighty-seven (147,387) class E shares,

having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of seven hundred thirty-six thousand nine hundred thirty-six United States Dollars (USD 736,936), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

8. 91313 Investment Holdings LLC, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- (i) one thousand one hundred fourteen (1,114) class A shares;
- (ii) one thousand one hundred fourteen (1,114) class B shares;
- (iii) one thousand one hundred fourteen (1,114) class C shares;
- (iv) one thousand one hundred thirteen (1,113) class D shares; and
- (v) one thousand one hundred fourteen (1,114) class E shares,

having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of five thousand five hundred sixty-nine United States Dollars (USD 5,569), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

9. EMG Iron Ore Phase 2 Co-Investment, L.P., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- (i) eight hundred twenty-five thousand and five (825,005) class A shares;
- (ii) eight hundred twenty-five thousand and five (825,005) class B shares;
- (iii) eight hundred twenty-five thousand and five (825,005) class C shares;
- (iv) eight hundred twenty-five thousand and six (825,006) class D shares; and
- (v) eight hundred twenty-five thousand and six (825,006) class E shares,

having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of four million one hundred twenty-five thousand twenty-seven United States Dollars (USD 4,125,027), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The above cash contributions in an aggregate amount of twenty-seven million United States Dollars (USD 27,000,000) is forthwith at the free disposal of the Company.

Fourth resolution

The Shareholders RESOLVE to amend article 2.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital specified above.

Article 2.1 shall henceforth read as follows:

" **Capital Structure.** The share capital of the Company is set at nine hundred sixteen million eight hundred forty-two thousand four hundred fifty-eight United States Dollars (USD 916,842,458) represented by one hundred eighty-three million three hundred sixty-eight thousand four hundred ninety (183,368,490) class A shares (the "Class A Shares"), one hundred eighty-three million three hundred sixty-eight thousand four hundred ninety (183,368,490) class B shares (the "Class B Shares"), one hundred eighty-three million three hundred sixty-eight thousand four hundred ninety (183,368,490) class C shares (the "Class C Shares"), one hundred eighty-three million three hundred sixty-eight thousand four hundred ninety-five (183,368,495) class D shares (the "Class D Shares") and one hundred eighty-three million three hundred sixty-eight thousand four hundred ninety-three (183,368,493) class E shares (the "Class E Shares" and all together referred to as the "Shares"), all in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up. All Shares shall be identical with each other in every respect except as otherwise provided in these Articles or in the Shareholders Agreement."

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de l'acte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour d'août,
par-devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.314 et disposant d'un capital social de USD 889.842.458 (la Société). La Société a été migrée de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg le 10 avril 2012, suivant un acte rédigé par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le

Mémorial) en date du 26 juin 2012, numéro 1604. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 24 juillet 2015 suivant un acte du notaire instrumentant, en cours de publication au Mémorial.

ONT COMPARU:

1. The Energy & Minerals Group Fund II, LP, une société en commandite régie par les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est établi au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro de dossier 4788643;

2. EMG Fund II Dutch Offshore Holdings, LP, une société en commandite régie par les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est établi au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro de dossier 4985797;

3. EMG Fund II Offshore Holdings, LP, une société en commandite régie par les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est établi au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro de dossier 4942931;

4. Centaurus Capital, LP, une société en commandite régie par les lois de l'Etat du Texas, dont le siège social est établi au 2800 Post Oak Boulevard, Suite 225, Houston, Texas, 77056, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Texas sous le numéro de dossier 801023162;

5. McKenna & Associates, LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat de Virginie, dont le siège social est établi au 2000, Clarendon Boulevard, Suite 200, Arlington, Virginie 22201, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat de Virginie sous le numéro de dossier S139126-9;

6. EMG Baffin Holdings Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.467;

7. 031511 Investment Holdings LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat du Delaware dont le siège social est établi au 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro de dossier 4948708;

8. 91313 Investment Holdings LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat du Delaware dont le siège social est établi au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro de dossier 5351057;

9. EMG Iron Ore Phase 2 Co-Investment, LP, une société en commandite régie par les lois de l'Etat du Delaware dont le siège social est établi au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro de dossier 5691316;

10. NGP Midstream & Resources, L.P., une société en commandite du Delaware, dont le siège social est établi au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro de dossier 4287933;

11. NGP M&R Offshore Holdings, L.P., une société en commandite du Delaware, dont le siège social est établi au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro de dossier 4385931;

12. Mary River Holdings LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est établi au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro de dossier 5014607;

13. Four Mile Investments Inc., une société constituée en Ontario, dont le siège social est établi au 9 Ridgfield Road, Toronto, Ontario M4N 3H7, Canada, immatriculée en Ontario auprès du Ministère du Commerce et des Relations Commerciales de l'Ontario sous le numéro 1409955;

14. Jowdat Waheed, domicilié au 2300 Yonge Street, Box 2443, Tower B, Suite 1702, Toronto, ON M4N 1E5, Canada; and

15. EMG Baffin Gamson Holdings LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat du Delaware dont le siège social est établi au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro de dossier 5084420.

tous représentés par Peggy Simon, employée, dont l'adresse professionnelle est située à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. qu'ils sont les actuels associés de la Société (les Associés);
- II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-sept millions de dollars américains (USD 27.000.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de huit cent quatre-vingt-neuf millions huit cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-huit dollars américains (USD 889.842.458), à neuf cent seize millions huit cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-huit dollars américains (USD 916.842.458) par voie de l'émission de cinq millions quatre cent mille (5.400.000) parts sociales de classe A, cinq millions quatre cent mille (5.400.000) parts sociales de classe B, cinq millions quatre cent mille (5.400.000) parts sociales de classe C, cinq millions quatre cent mille (5.400.000) parts sociales de classe D et cinq millions quatre cent mille (5.400.000) parts sociales de classe E, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, sous forme nominative;

3. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus par un apport en numéraire;

4. Modification de l'article 2.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 2. ci-dessus; et

5. Divers.

III. suite à quoi, les Associés, après délibération, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté par devant le notaire instrumentant, les Associés DECIDENT de renoncer aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés DECIDENT d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-sept millions de dollars américains (USD 27.000.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de huit cent quatre-vingt-neuf millions huit cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-huit dollars américains (USD 889.842.458), à neuf cent seize millions huit cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-huit dollars américains (USD 916.842.458) par voie de l'émission de cinq millions quatre cent mille (5.400.000) parts sociales de classe A, cinq millions quatre cent mille (5.400.000) parts sociales de classe B, cinq millions quatre cent mille (5.400.000) parts sociales de classe C, cinq millions quatre cent mille (5.400.000) parts sociales de classe D et cinq millions quatre cent mille (5.400.000) parts sociales de classe E, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, sous forme nominative.

Troisième résolution

Les Associés DECIDENT d'approuver et d'accepter les souscriptions suivantes et les libérations des parts sociales nouvellement émises comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

1. The Energy & Minerals Group Fund II, LP, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- (i) un million cent quatorze mille deux cent quatre-vingt-seize (1.114.296) parts sociales de classe A;
- (ii) un million cent quatorze mille deux cent quatre-vingt-seize (1.114.296) parts sociales de classe B;
- (iii) un million cent quatorze mille deux cent quatre-vingt-quinze (1.114.295) parts sociales de classe C;
- (iv) un million cent quatorze mille deux cent quatre-vingt-quinze (1.114.295) parts sociales de classe D; et
- (v) un million cent quatorze mille deux cent quatre-vingt-quinze (1.114.295) parts sociales de classe E,

ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par voie d'un apport en numéraire de cinq millions cinq cent soixante-et-onze mille quatre cent soixante-dix-sept dollars américains (USD 5.571.477), qui sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.

2. EMG Fund II Dutch Offshore Holdings, LP, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- (i) deux cent un mille trois cent soixante-quatorze (201.374) parts sociales de classe A;
- (ii) deux cent un mille trois cent soixante-quatorze (201.374) parts sociales de classe B;
- (iii) deux cent un mille trois cent soixante-quinze (201.375) parts sociales de classe C;
- (iv) deux cent un mille trois cent soixante-quinze (201.375) parts sociales de classe D; et
- (v) deux cent un mille trois cent soixante-quinze (201.375) parts sociales de classe E,

ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par voie d'un apport en numéraire de un million six mille huit cent soixante-treize dollars américains (USD 1.006.873), qui sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.

3. EMG Fund II Offshore Holdings, LP, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- (i) cent quatre-vingt-quinze mille huit cent dix-sept (195.817) parts sociales de classe A;
- (ii) cent quatre-vingt-quinze mille huit cent dix-seize (195.816) parts sociales de classe B;
- (iii) cent quatre-vingt-quinze mille huit cent dix-seize (195.816) parts sociales de classe C;
- (iv) cent quatre-vingt-quinze mille huit cent dix-seize (195.816) parts sociales de classe D; et

(v) cent quatre-vingt-quinze mille huit cent dix-seize (195.816) parts sociales de classe E, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par voie d'un apport en numéraire de neuf cent soixante-dix-neuf mille quarante-vingt-un dollars américains (USD 979.081), qui sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.

4. Centaurus Capital, LP, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- (i) neuf cent soixante-quinze mille cinq cent vingt-huit (975.528) parts sociales de classe A;
- (ii) neuf cent soixante-quinze mille cinq cent vingt-neuf (975.529) parts sociales de classe B;
- (iii) neuf cent soixante-quinze mille cinq cent vingt-huit (975.528) parts sociales de classe C;
- (iv) neuf cent soixante-quinze mille cinq cent vingt-huit (975.528) parts sociales de classe D; et
- (v) neuf cent soixante-quinze mille cinq cent vingt-huit (975.528) parts sociales de classe E,

ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par voie d'un apport en numéraire de quatre millions huit cent soixante-dix-sept mille six cent quarante-et-un dollars américains (USD 4.877.641), qui sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.

5. McKenna & Associates, LLC, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- (i) cinq mille deux cent cinquante-neuf (5.259) parts sociales de classe A;
- (ii) cinq mille deux cent cinquante-neuf (5.259) parts sociales de classe B;
- (iii) cinq mille deux cent soixante (5.260) parts sociales de classe C;
- (iv) cinq mille deux cent soixante (5.260) parts sociales de classe D; et
- (v) cinq mille deux cent cinquante-neuf (5.259) parts sociales de classe E,

ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par voie d'un apport en numéraire de vingt-six mille deux cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains (USD 26.297), qui sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.

6. EMG Baffin Holdings Lux S.à r.l., précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- (i) un million neuf cent trente-quatre mille deux cent vingt (1.934.220) parts sociales de classe A;
- (ii) un million neuf cent trente-quatre mille deux cent vingt (1.934.220) parts sociales de classe B;
- (iii) un million neuf cent trente-quatre mille deux cent vingt (1.934.220) parts sociales de classe C;
- (iv) un million neuf cent trente-quatre mille deux cent dix-neuf (1.934.219) parts sociales de classe D; et
- (v) un million neuf cent trente-quatre mille deux cent vingt (1.934.220) parts sociales de classe E,

ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par voie d'un apport en numéraire de neuf millions six cent soixante-et-onze mille quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 9.671.099), qui sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.

7. 031511 Investment Holdings LLC, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- (i) cent quarante-sept mille trois cent quatre-vingt-sept (147.387) parts sociales de classe A;
- (ii) cent quarante-sept mille trois cent quatre-vingt-sept (147.387) parts sociales de classe B;
- (iii) cent quarante-sept mille trois cent quatre-vingt-sept (147.387) parts sociales de classe C;
- (iv) cent quarante-sept mille trois cent quatre-vingt-huit (147.388) parts sociales de classe D; et
- (v) cent quarante-sept mille trois cent quatre-vingt-sept (147.387) parts sociales de classe E,

ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par voie d'un apport en numéraire de sept cent trente-six mille neuf cent trente-six dollars américains (USD 736.936), qui sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.

8. 91313 Investment Holdings LLC, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- (i) mille cent quatorze (1.114) parts sociales de classe A;
- (ii) mille cent quatorze (1.114) parts sociales de classe B;
- (iii) mille cent quatorze (1.114) parts sociales de classe C;
- (iv) mille cent treize (1.113) parts sociales de classe D; et
- (v) mille cent quatorze (1.114) parts sociales de classe E,

ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par voie d'un apport en numéraire de cinq mille cinq cent soixante-neuf dollars américains (USD 5.569), qui sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.

9. EMG Iron Ore Phase 2 Co-Investment, L.P., précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- (i) huit cent vingt-cinq mille cinq (825.005) parts sociales de classe A;
- (ii) huit cent vingt-cinq mille cinq (825.005) parts sociales de classe B;
- (iii) huit cent vingt-cinq mille cinq (825.005) parts sociales de classe C;
- (iv) huit cent vingt-cinq mille six (825.006) parts sociales de classe D; et
- (v) huit cent vingt-cinq mille six (825.006) parts sociales de classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par voie d'un apport en numéraire de quatre millions cent-vingt-cinq mille vingt-sept dollars américains (USD 4.125.027), qui sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.

Les apports en numéraire mentionnés ci-dessus d'un montant total de vingt-sept millions de dollars américains (USD 27.000.000) sont désormais à la libre disposition de la Société.

Quatrième résolution

Les Associés DECIDENT de modifier l'article 2.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée ci-dessus.

L'article 2.1. aura désormais la teneur suivante:

" **Structure financière.** Le capital social de la Société est fixé à neuf cent seize millions huit cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-huit dollars américains (USD 916.842.458) représenté par cent quatre-vingt-trois millions trois cent soixante-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix (183.368.490) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), cent quatre-vingt-trois millions trois cent soixante-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix (183.368.490) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), cent quatre-vingt-trois millions trois cent soixante-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix (183.368.490) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), cent quatre-vingt-trois millions trois cent soixante-huit mille quatre cent quatre-vingt-treize (183.368.493) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E" et ensemble les "Parts Sociales"), toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Toutes les Parts Sociales seront identiques à tout égard, sauf s'il en est autrement stipulé dans les présents Statuts ou dans le Pacte d'Associés."

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaut.

En foi de quoi le présent acte notarié est passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 septembre 2015. Relation: GAC/2015/7459. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 09 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150815/419.

(150165631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Gold Lion Private Capital Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 199.799.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-sixth day of August.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

Appears:

Marcos Pickina, residing at Maria Belatto Baddini street, 570, Indaituba, SP, 13331-597, Brazil, here duly represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal (hereafter referred to as the "Founder").

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity of which it acts has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the "Articles") of a "société anonyme" which such party declares to incorporate.

Name - Purpose - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a “société anonyme”, public company limited by shares (the “Company”) governed by the Articles and by the current Luxembourg laws (the “Law”), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 2. The Company's name is “Gold Lion Private Capital Group S.A.”.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company may borrow in any kind or form whatsoever. It may issue securities, bonds and any other debt instruments and/or receivables and make private or public placements. The Company may lend funds, including funds resulting from borrowings and/or bonds issuances, to its subsidiaries, affiliated companies and any other company which forms part of the same group of companies as the Company. It may also guarantee or grant security interests to third parties in order to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company which forms part of the same group of companies as the Company. The Company may also pledge, assign, attach security interests on any or all of its assets and create, under any manner whatsoever, security interests on any or all of its assets.

The Company may generally use all investment techniques and instruments in order to ensure an efficient management, including techniques and instruments used for protection against currency fluctuation, interest rates and other risks.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not within a permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder.

Capital - Shares

Art. 7. The Company's issued share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros), represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued against payment in cash or contribution in kind by observing the then applicable legal requirements or by way of allocation of available reserves, profit carried forward or share premium into the share capital, in each case at an issue price determined by the board of directors from time to time.

Shares to be subscribed for in cash shall be offered on a preemptive basis to shareholders in the proportion of the capital represented by their shares.

If several classes of shares have been issued and the shares issued belong to one class only, the shares will be offered to the holders of shares of other classes only after the preemption right has been exercised by the holders of the shares of the class in which the new shares are issued.

Art. 8. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 9. The shares are freely transferable.

The shares shall be in registered form only. A register of shareholders shall be kept by the Company and shall contain, at least, the precise identification of each shareholder, the number of his shares and, if applicable, their transfer and the date of transfer.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 10. The Company shall have power to redeem its own shares under the conditions stated in the Law.

Management - Supervision

Art. 11. The Company will be managed by a board of directors composed of a minimum of three directors. However, when all the shares of the Company are held by a sole shareholder, the board of directors may be formed with a single director under the conditions stated in the Law. The director(s) need not be shareholder(s) of the Company.

When a legal person is appointed as a member of the board of directors, such legal person shall inform the Company of the name of the individual that it has appointed to serve as its permanent representative in the exercise of its mandate of director of the Company.

The director(s) shall be appointed and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the director(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The director(s) are reeligible.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any director.

In case of vacancy in the office of director by reason of death or resignation of a director or otherwise, the remaining directors belonging to the same category may, by way of co-optation, elect another director to fill such vacancy until the next shareholders meeting in accordance with the Law.

The term of the office of the director(s) which shall not exceed 6 (six) years, is fixed by the general meeting of the shareholders or by the decision of the sole shareholder.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of directors.

In dealing with third parties, the board of directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose and provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, managers, agents, who need not be shareholders of the Company. When the board of directors delegates the day-to-day management to a member of the board of directors, it shall provide information on an annual basis to the ordinary general meeting of shareholders regarding any wages, emoluments and incentives granted to such appointee.

The Company will be bound under all circumstances towards third parties by the sole signature of the sole director or, in case of several directors, by the sole signature of any director. With respect to matters which relate to the daily management of the business of the Company, the Company will also be bound by the signature of the person(s) to whom the daily management of the business of the Company has been delegated (as the case may be).

The board of directors may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company.

The board of directors will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 12. The board of directors shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose. The board of directors may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or for other matters as may be specified by the board of directors.

The board of directors shall meet when convened by one director.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 48 (forty-eight) hours in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each director by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram or telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each director.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another director as his proxy.

A director may represent more than one director.

Any meeting of the board of directors shall take place in the Grand-Duchy of Luxembourg and shall require at least the presence of half of the directors, either present in person or by representative, which shall form a quorum.

According to article 64bis (3) of the Law, the directors may participate in a meeting of the board of directors by phone, video-conference, or any other suitable telecommunication means allowing for their identification.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors.

Decisions of the board of directors are taken by the majority of directors participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or, if applicable, by his substitute, or any director. The proxies will remain attached to the board minutes. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or any director.

In case of emergency, a resolution in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the board of directors.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

When the board of directors is composed of a single director, resolutions are taken by the single director at such time and place determined upon its sole discretion and shall be recorded in a written document signed by it.

Art. 13. Any director does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholder(s)

Art. 14. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken by a general meeting of the shareholders. One general meeting shall be held annually at the registered office of the Company on the 31st May at 10 a.m.. If such a day is a public holiday, the general meeting shall be held the following business day at the same time. Other general meetings of shareholders shall be held in the place, on the day and at the time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of shareholders or the sole shareholder are convened by the board of directors, failing which by shareholders representing one tenth or more of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent by registered letters to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent by registered letter at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Any shareholder may attend a general meeting by conference call, video conference or any other similar communication means allowing (i) the shareholders attending the meeting to be identified, (ii) any person attending the meeting to hear the others and speak with them, (iii) the meeting to be broadcasted live, and (iv) the shareholders to validly deliberate. Attendance to the meeting through such means of communication is equivalent to an attendance in person to such meeting.

The directors may attend and speak in general meetings of shareholders.

General meetings of shareholders deliberate at the quorum and majority vote determined by the Law.

Minutes shall be signed by the bureau of the meeting and by the shareholders who request to do so.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on 1st January and closes on 31st December.

Art. 17. Each year, with effect as of 31st December, the board of directors will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the director(s) and statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) towards the Company.

At the same time the board of directors will prepare a profit and loss account which will be transmitted, at least one month before the date of the annual general meeting of shareholders or the sole shareholder (if applicable) together with a report on the operations of the Company, to the statutory auditors (commissaire(s) aux comptes) that shall draft a report.

Art. 18. 15 (fifteen) days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the head office the balance sheet, the profit and loss account, the report of the statutory auditors (commissaire(s) aux comptes) and any document in accordance with Article 73 of the Law.

Supervision of the company

Art. 19. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall be appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder (if applicable), which may remove them at any time.

The term of the office of the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and his/their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder. At the end of this period, the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) may be renewed in his/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or by the sole shareholder (if applicable).

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder (if applicable) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Dividend - Reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders, at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (if applicable), may decide that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 21. The board of directors may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, in accordance with the Law.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles may resolve the dissolution of the Company.

Art. 23. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder (if applicable) which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on 31 December 2015.

Payment - Contributions

- 31,000 (thirty-one thousand) shares have been subscribed by the Founder, named above, and fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- Euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Founder, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of the sole shareholder, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

- 1) The number of directors is set at one and that of the statutory auditor (commissaire aux comptes) at one.
- 2) Is appointed as sole director and chairman of the Company:

- Marcos Pickina, born on 27 November 1981 in Londrina, PR, Brazil, residing at Maria Belatto Baddini street, 570, Indaituba, SP, 13331-597, Brazil.

In accordance with article 11 of its articles of association, the Company shall be bound by the sole signature of the sole director.

The sole director shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in May 2018.

3) Is elected as statutory auditor (commissaire aux comptes) Alter Domus Luxembourg S.à r.l., a company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article 19 of the Articles, the statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in May 2016.

- 4) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxies holders, said persons signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois d'août.

Par-devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Comparaît:

Marcos Pickina, résidant au 570 rue Maria Belatto Baddini, 570, Indaituba, SP, 13331-597, Brésil, ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé (ci-après dénommé le «Fondateur»).

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, en qualité par laquelle elle agit, a requis du notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société anonyme (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 2. La dénomination de la Société sera «Gold Lion Private Capital Group S.A.».

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier pour les actions ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société participant au même groupe de sociétés, tout

concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances ainsi qu'à des placements privés et publics. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, société affiliées et à toute autre société qui fait partie du même groupe de société que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du même groupe de société que la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et notifiée aux parties intéressées par le conseil d'administration.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des actionnaires ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Capital social - Actions

Art. 7. Le capital social est fixé à 31.000 EUR (trente et un mille euros), représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Il peut être souscrit à ces augmentations de capital social contre paiement en numéraire ou apport en nature en observant alors les prescriptions légales applicables ou par incorporation de réserves disponibles, profits reportés ou prime d'émission au capital social, dans chaque cas à un prix d'émission déterminé par le conseil d'administration.

Les actions à souscrire en numéraire doivent être proposées par préférence aux actionnaires en proportion du capital représenté par leurs actions.

Si plusieurs classes d'actions ont été émises et que les nouvelles actions appartiennent à une seule classe, les actions seront offertes aux détenteurs des actions des autres classes uniquement après que le droit préférentiel de souscription ait été exercé par les détenteurs d'actions de la classe dans laquelle les actions ont été émises.

Art. 8. Chaque action confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque actionnaire a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres d'actions qu'il détient.

Art. 9. Les actions sont librement cessibles.

Les actions auront la forme d'actions nominatives uniquement. Un registre des actionnaires sera tenu par la Société et mentionnera, au moins, l'identification précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient et, le cas échéant, leur transfert et la date de ce transfert.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 10. La Société est autorisée à racheter ses propres actions sous les conditions requises par la Loi.

Administration

Art. 11. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'un minimum de trois administrateurs. Toutefois, lorsque toutes les actions sont détenues par un actionnaire unique, le conseil d'administration peut être composé d'un seul administrateur dans les conditions prévues par la Loi. L'/Les administrateur(s) ne doit/doivent pas être obligatoirement actionnaire(s) de la Société.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil d'administration, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommée pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société.

L'/Les administrateur(s) est/sont nommé(s) en tant qu'administrateur(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des voix ou de l'actionnaire unique (selon le cas). La rémunération de(s) l'administrateur(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité. L'/Les administrateur(s) est/sont rééligible(s).

L'/Les administrateur(s) peut/peuvent être révoqué(s) et remplacé(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas).

En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison du décès ou de la démission d'un administrateur ou pour toute autre raison, les autres administrateurs appartenant à la même catégorie peuvent, par voie de cooptation, élire un nouvel administrateur pour pourvoir à cette vacance jusqu'à l'assemblée générale suivante selon les dispositions de la Loi.

La durée du mandat de(s) l'administrateur(s) qui n'excédera pas 6 (six) années, est fixée par l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'actionnaire unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil d'administration.

Vis-à-vis des tiers, le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social et dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans ce cadre peut être déléguée à un ou plusieurs directeurs, administrateurs, mandataires, qui peut / peuvent ne pas être actionnaires de la Société. Lorsque le conseil d'administration délègue la gestion journalière à l'un de ses membres, le conseil d'administration doit rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués à ce délégué.

La Société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la seule signature de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle de n'importe quel administrateur. En ce qui concerne les affaires relevant de la gestion journalière de la Société, la Société sera également engagée par la signature de la/des personnes à laquelle/auxquelles la gestion journalière de la Société aura été déléguée (selon le cas).

Le conseil d'administration peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires ou administrateurs de la Société.

Le conseil d'administration détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce/ces agent (s), la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 12. Le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité des voix, n'aura pas voix prépondérante. Le président présidera à toutes les réunions du conseil d'administration. En cas d'absence du président, le conseil d'administration sera présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement administrateur, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira suite à la convocation faite par un administrateur.

Pour chaque conseil d'administration, des convocations devront être établies et envoyées à chaque administrateur au moins 48 (quarante-huit) heures avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être faites aux administrateurs oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre administrateur pour le représenter.

Un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg et requerront la présence de la moitié des administrateurs, en personne ou représentés, laquelle sera constitutive du quorum.

Conformément à l'article 64bis (3) de la Loi, les administrateurs peuvent assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification.

Une telle participation à une réunion du conseil d'administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Les décisions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des voix des administrateurs participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.

Les délibérations du conseil d'administration sont retranscrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par l'un quelconque des administrateurs. Les procurations resteront annexées au procès-verbal. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou par l'un quelconque des administrateurs.

En cas d'urgence, une résolution écrite approuvée et signée par tous les administrateurs aura le même effet qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire fax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un administrateur unique, les décisions sont prises par l'administrateur unique, aux moments et lieux qu'il déterminera à sa seule discrétion, par résolutions écrites qu'il signera.

Art. 13. Un administrateur ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblées générales des actionnaires

Art. 14. En cas de pluralité d'actionnaires, les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. Une assemblée générale annuelle est tenue au siège de la Société le 31 mai à 10 heures du matin. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant à la même heure. Toute autre assemblée générale des actionnaires se tient au lieu, à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des actionnaires ou de l'actionnaire unique sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée par courrier recommandé au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire peut participer à une assemblée générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou par tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires assistant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'assemblée est retransmise en direct, et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'assemblée par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à cette réunion.

Les administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires.

Les assemblées générales des actionnaires délibèrent aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Les procès-verbaux des assemblées sont signés par le bureau de l'assemblée et par les actionnaires qui en font la demande.

L'actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée des actionnaires.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, le conseil d'administration établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les engagements et les dettes des administrateurs et du/des commissaire(s) aux comptes envers la Société.

Dans le même temps, le conseil d'administration préparera un compte de profits et pertes qui sera transmis au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'actionnaire unique (le cas échéant) avec un rapport sur les opérations de la Société, aux commissaires aux comptes, qui feront un rapport.

Art. 18. 15 (quinze) jours avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de la Société du bilan, du compte de profits et pertes, du rapport des commissaires aux comptes et de tout document mentionné dans l'article 73 de la Loi.

Surveillance de la société

Art. 19. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui ne doit/doivent pas être actionnaire(s). Chaque commissaire sera nommé pour une période n'excédant pas six ans par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique (le cas échéant), qui peut les révoquer à tout moment.

La durée du mandat du/des commissaire(s) aux comptes et sa/leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique. A l'expiration de cette période, le mandat du/des commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (le cas échéant).

Lorsque les seuils de l'Article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique (le cas échéant) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale devient inférieure à ce montant.

L'assemblée générale des actionnaires, à la majorité prévue par la Loi ou l'actionnaire unique (le cas échéant), peut décider que le bénéfice sera distribué entre les actionnaires au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital social de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 21. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social dans les conditions prévues dans la Loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. L'assemblée générale des actionnaires peut décider de la dissolution de la Société dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 23. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique (le cas échéant) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2015.

Libération - Apports

- 31.000 (trente et un mille) actions ont été souscrites par le Fondateur, nommé ci-dessus, et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500.- Euros).

Décisions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le Fondateur, représentant la totalité du capital social, a tenu une assemblée générale de l'actionnaire unique et, reconnaissant avoir été valablement convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires aux comptes à un.

2) Est nommé administrateur unique:

- Marcos Pickina, né le 27 novembre 1981 à Londrina, PR, Brésil, résidant au 570 rue Maria Belatto Baddini, Indaituba, SP, 13331-597, Brésil.

Conformément à l'article 11 de ses statuts, la Société est engagée par la seule signature de l'administrateur unique.

L'administrateur unique est nommé pour une durée expirant le jour de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en mai 2018.

3) Alter Domus Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, est nommé comme commissaire aux comptes.

Conformément à l'article 19 des Statuts, le commissaire aux comptes est nommé pour une durée expirant le jour de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en mai 2016.

4) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 2 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/27858. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150290/532.

(150164878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Haydn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.745.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-sixth day of August.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CLS Luxembourg S.à r.l. a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, having a share capital of EUR 15,700,000.-, registered with the Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg under the number B 110163 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of HAYDN S.à r.l. a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, having a share capital of EUR 25,000.-, registered with the Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg under the number B 115745, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, enacted on 12 April 2006, published in the Memorial C, number 1249 of 28 June 2006, amended for the last time by a deed of Maître Joëlle Schwachtgen, notary residing in Wiltz, enacted on 2 August 2013, published in the Memorial C, number 2523 of 10 October 2013,

hereby represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 13 August 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

“ **Art. 2.** The Company has as its main corporate object the investment in real estate or real estate related assets, situated in Luxembourg or abroad, in order to derive income from its rental and management. This will be undertaken through acquisition, option of purchase, development and construction of real estate or by any other means. The Company may, from time to time, realise its investments in real estate by sale or any other means.

The Company may, by acquisition of holdings in whatever form or by any other type of investment or security, take part in the establishment and development of any company, registered in Luxembourg or abroad, manufacturer or commercial, having an identical, similar or related corporate purpose than the corporate purpose of the Company or which can facilitate or promote the development of the Company, as well as administer, manage, develop financially, improve, oversee and liquidate, permanently or temporarily, those interests or holdings. The Company can also give assistance to any such company as well as to any company being part of the same group of companies as the Company by means of loans, advances, guarantees, mortgages or otherwise.

Finally, the Company may carry out, both in Luxembourg and abroad, any kind of general, industrial, commercial, financial, movable or real estate operations as well as any measures of control or supervision relating directly or indirectly, in all or in part, to the fulfillment of its corporate purpose as referred to in the above 2 paragraphs, including to request financing in its favour from any Luxembourg or foreign credit institutions or from a different company or natural person by means of loans, advances, guarantees, mortgages or by any other means.”

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately seven hundred Euro (EUR 700.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said person signed, together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-six août.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

CLS Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 15.700.000,-, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110163 (l'«Associé Unique»), associé unique de HAYDN S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 25.000.-, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115745, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 12 avril 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1249 du 28 juin 2006, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joëlle Schwachtgen, notaire de résidence à Wiltz en date du 2 août 2013, publié au Mémorial C numéro 2523 du 10 octobre 2013,

ici dûment représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée le 13 août 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution Unique

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a comme objet social principal l'investissement dans l'immobilier ou dans les actifs liés à l'immobilier, situés à Luxembourg ou à l'étranger, afin de générer des revenus provenant de leur location et leur gestion. Cela pourra se réaliser par l'acquisition, l'option d'achat, le développement et la construction d'immeubles ou par tout autre moyen. La Société peut, de temps à autre, effectuer des investissements dans l'immobilier par la vente ou tout autre moyen.

La Société peut, par la prise de participations de quelque forme que ce soit ou par toute autre forme de placement ou valeurs mobilières, prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise, immatriculée au Luxembourg ou à l'étranger, industrielle ou commerciale, ayant un objet social identique, analogue ou connexe à l'objet social de la Société ou qui est de nature à favoriser ou faciliter le développement de la Société, ainsi qu'administrer, gérer, développer

financièrement, mettre en valeur, superviser et liquider, à titre permanent ou temporaire, ces intérêts ou participations. La Société peut également prêter assistance à une telle entreprise ainsi qu'à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société au moyen de prêts, avances, garanties, hypothèques ou autrement.

Pour finir, la Société peut accomplir, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières ainsi que toutes mesures de contrôle ou de surveillance se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à l'accomplissement de son objet social tel que défini aux deux paragraphes ci-dessus, parmi lesquelles solliciter des financements en sa faveur auprès de tout établissement de crédits luxembourgeois ou étranger ou de toute autre société ou personne physique au moyen de prêts, avances, garanties, hypothèques ou de tout autre manière.»

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ sept cents euros (EUR 700,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 août 2015. Relation: 1LAC/2015/27553. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150303/106.

(150165062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Longevity Group International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7373 Lorentzweiler, 95, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 157.824.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015150974/10.

(150165441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

MC GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1950 Luxembourg, 14, rue Auguste Lumière.

R.C.S. Luxembourg B 186.213.

Par résolutions prises en date du 31 juillet 2015, les associés de MC GP S.à r.l. ont décidé de nommer Monsieur Efisio Mura, né le 4 mars 1984 à Cagliari (Italie), ayant son adresse professionnelle au 14, rue Auguste Lumière, L-1950 Luxembourg, comme gérant de catégorie A de la société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 7 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151004/13.

(150165790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Invenergy Poland Darlowo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 164.878.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 7 septembre 2015

En date du 7 septembre 2015, l'associé unique a pris la décision suivante:

- De révoquer le mandat de Monsieur Richard Lee Rickenbaugh en tant que gérant de catégorie A avec effet au 10 août 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015150901/16.

(150165695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Luxembourg Pony Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 195.604.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 août 2015

1. Monsieur Neil COLE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 5 août 2015.

2. Monsieur David JONES, administrateur de sociétés, né au New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), le 16 mai 1969, demeurant professionnellement au 23 Sire Stakes Drive, Tinton Falls, New Jersey 07724-2879, Etats-Unis d'Amérique a été nommé comme gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée et ce, avec effet au 5 août 2015.

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Luxembourg Pony Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015150978/17.

(150165814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

LuxGovSat, Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 194.522.

EXTRAIT

Suite à la réunion du Conseil d'Administration de la société en date du 19 mai 2015, Monsieur Patrick BIEWER, avec adresse professionnelle au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, a été nommé Directeur Général à la gestion journalière de la société, avec effet au 1^{er} juillet 2015. Son mandat est à durée indéterminée.

Le Conseil d'Administration a décidé que la Société sera valablement engagée comme suit:

- par la signature individuelle du Directeur Général pour les engagements inférieurs à 2 millions EUR;
- par la signature conjointe du Directeur Général et d'un Administrateur A ou d'un Administrateur B pour les engagements de 2 millions EUR à 10 millions EUR;
- par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B pour les engagements supérieurs ou égaux à 10 millions EUR.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 28 août 2015.

Pierre Margue

Vice-Président, Legal Services Corporate and Finance

Référence de publication: 2015150980/21.

(150165602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Unifi Communications S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 199.794.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

La société anonyme de droit de Delaware (Etats-Unis) «UNIFI Holdings Inc.», avec siège social à 1209 Orange Street, in the City of Wilmington, County of New Castle (Etats-Unis), inscrit sous le numéro 4051790 auprès de la Division of Corporation, State of Delaware.

Ici représentée par Monsieur Adrian SHATKU, né le 03 August 1969 en Albanie, résident professionnellement à 60 Broad Street 38 Floor, New York, NY 10004 (Etats-Unis d'Amérique) (ci-après le «Comparant» ou l'«Associée unique»), représenté par Madame Carina RODRIGUES, Corporate Administrator, née au Luxembourg le 12 janvier 1990, demeurant professionnellement à L-9227 Diekirch (Luxembourg), 50, Esplanade, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 3 juin 2015

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le notaire instrumentant et le mandataire de la Comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle Comparante a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets de toute origine, de droits d'auteur sur des logiciels informatiques, de marques de fabrication ou de commerce, de noms de domaine, de dessins et modèles, de participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra notamment faire toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle a encore pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social de la Société et ce, tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination «UNIFI Communications S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Diekirch.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles à des tiers que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est/sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces mandataires, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par:

UNIFI Holdings Inc., préqualifiée	100 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le trente-et-un décembre 2015.

Evaluation des frais

Le Comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (1.000.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

1) La Société est administrée par le gérant suivant: Monsieur Adrian SHATKU, pré-qualifiée.

La Société sera engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Carina RODRIGUES, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 21 août 2015. Relation: DAC/2015/14049. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 8 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150613/132.

(150164713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Trans Rapide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9518 Weidingen, 86B, route d'Erpeldange.

R.C.S. Luxembourg B 196.207.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé, signé en date du 19 juillet 2015, annexée à l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «TRANS RAPIDE S.à r.l.», ayant son siège social à L-9518 Weidingen, 86b, route d'Erpeldange,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 196.207,

tenue en date du 21 août 2015, suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, enregistré à Diekirch en date du 26 août 2015, sous le référence DAC/2015/14138,

que Monsieur Tomas Ananias FURTADO CABRAL, chauffeur, né à Santiago (Cap-Vert) le 22 février 1977, demeurant à L-9554 Wiltz, 36, rue du Pont,

a vendu cinquante (50) parts sociales lui appartenant à:

Monsieur Romain Jean Joseph MICHELS, maître-couvreur, né à Wiltz le 29 décembre 1970, demeurant à L-9518 Weidingen, 86b, route d'Erpeldange.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire prénommée du 21 août 2015, l'associé unique Monsieur Romain Jean Joseph MICHELS a vendu une (1) part sociale de la prédite société à Madame Sheila BOUSSONG, employée privée, née le 11 janvier 1982 à Luxembourg, demeurant à L-9518 Weidingen, 86b, route d'Erpeldange.

La répartition des parts suite à l'assemblée générale extraordinaire prénommée est la suivante:

Monsieur Romain Jean Joseph MICHELS	99 parts
Madame Sheila BOUSSONT	1 part
TOTAL:	100 parts

Ettelbruck, le 10 septembre 2015.

Pour extrait conforme

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2015151834/30.

(150166251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Sandy Island SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 129.453.

-
- Constituée suivant acte reçu par Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert, en date du 26 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1729 du 16 août 2007.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue le 4 septembre 2015 à Luxembourg que le siège social de la société est transféré avec effet immédiat, de 2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, à 1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue le 4 septembre 2015 à Luxembourg que les administrateurs et le commissaire aux comptes actuels ont démissionné avec effet immédiat et qu'ils sont remplacés comme suit:

- Ont démissionné de leur mandat avec effet immédiat:

** Administrateurs*

Monsieur Jean FABER, demeurant professionnellement à 2450 Luxembourg, 15 boulevard Roosevelt

Monsieur Didier KIRSCH, demeurant professionnellement à 2450 Luxembourg, 15 boulevard Roosevelt

Monsieur Lionel CAPIAUX, demeurant professionnellement à 2450 Luxembourg, 15 boulevard Roosevelt

** Commissaire aux comptes*

REVILUX SA, avec siège social à 2450 Luxembourg, 17 boulevard Roosevelt.

- Ont été nommés pour une période de 6 ans, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2021:

** Administrateurs*

Monsieur Bernard FELTEN, avocat à la cour, demeurant professionnellement à 1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur

Monsieur Olivier LECLIPTEUR, employé privé, demeurant professionnellement à 1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur

Monsieur Pierre-Frédéric NOEL, employé privé, demeurant professionnellement à 1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur

** Commissaire aux comptes*

CD-SERVICES SARL, avec siège social à 1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite auprès du R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B-50.564.

Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Pour la société SANDY ISLAND S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2015151122/36.

(150165252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

SATEC S.A. (Société d'Application Technique et Commerciale), Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 20.295.

—

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015151123/10.

(150165681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

StrategicCapital Investment Opportunities S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 195.559.

Extrait de la résolution écrite de l'associé unique de la Société prise le 2 septembre 2015

L'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Doug Smith de son poste de Gérant de la société avec effet au 28 Août 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sabrina Vanherck
Le Mandataire

Référence de publication: 2015151117/14.

(150165792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Sun Life (Luxembourg) Finance No. 2 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 159.293.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015151119/11.

(150165210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Sparrowhawk Lending 502 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 117.512,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 174.375.

Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte des décisions des associés de la Société en date du 07 septembre 2015, qui ont acceptées:

- la nomination de Mr Raphaël Poncet, né le 23 décembre 1976 à Libramont, Belgique, résidant professionnellement au 68-70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 07 septembre 2015;

- la nomination de Mr Fabrice Léonard, né le 04 mars 1974 à Libramont, Belgique, résidant professionnellement au 68-70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 07 septembre 2015;

- la démission de Mme Miranda Lansdowne de son poste de gérant de catégorie B avec effet au 07 septembre 2015;

- la démission de Mme Pamela Valasuo de son poste de gérant de catégorie B avec effet au 31 August 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 septembre 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015151112/20.

(150165300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Roofland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 98.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 8 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151093/10.

(150165254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

RP Global Finance, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 144.585.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Pour Intertrust (Luxembourg) S. à r.l.

Gaëlle Attardo-Kontzler

Mandataire

Référence de publication: 2015151094/14.

(150165522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Realtico International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 101.595,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 110.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015151089/10.

(150165476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Richet S.A. Gestion Immobilière, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 63.513.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015151091/11.

(150165247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

RP Global Finance, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 144.585.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2013, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Pour Intertrust (Luxembourg) S. à r.l.

Gaëlle Attardo-Kontzler

Mandataire

Référence de publication: 2015151095/14.

(150165523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

RBS Market Access, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 78.567.

Le conseil d'administration a pris note de la démission de Monsieur Koenraad Van der Borgh, 100, Rue de la Gare, L - 8303 Capellen, de ses fonctions d'administrateur de la Société, à compter du 28 août 2015.

Pour RBS MARKET ACCESS
SICAV
RBC Investor Services Bank S.A
Société anonyme

Référence de publication: 2015151086/13.

(150165761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Toys Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 77.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015151175/10.

(150165720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Zheng He Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 173.778.

- Le mandat de Mons. Yazid Oudina, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est terminé, avec effet au 20 juillet 2015.

- Le mandat de Mons. David Moscato, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, avec effet au 7 septembre 2015.

- Le nouveau mandat de Mons. David Moscato prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.
Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015151218/15.

(150165209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Zencap Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.571,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 180.880.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2968 du 25 novembre 2013.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Zencap Global S.à r.l.

Référence de publication: 2015151217/14.

(150165660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

You Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 106.051.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151216/10.

(150165263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Zaurac S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 182.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
44, avenue JF Kennedy
L-1855 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2015151219/13.

(150165860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

1st Rei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 114.845.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015151221/11.

(150165747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

1st Rei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 114.845.

Il résulte d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 09 septembre 2015 que Madame Samia AOUCHAR, employée privée, née le 04/12/1970 à Mont-Saint-Martin (France), avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé, avec effet immédiat, au poste d'Administrateur de la Société, en remplacement de Madame Annie SWETENHAM, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme
SG AUDIT S.à.r.l.

Référence de publication: 2015151220/14.

(150165394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Vlim Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 152.319.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 juin 2015

Les mandats d'Administrateur de:

- Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de
- Monsieur Thierry SIMONIN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et de
- Monsieur Christian MOGNOL, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 5 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A. Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 5 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.

Fait à Luxembourg, le 5 juin 2015.

Certifié sincère et conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015151202/23.

(150165638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

VHPE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.182.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 24 mars 2015, que:

- L'Assemblée Générale révoque, avec effet à ce jour, Madame Laure RAFFAELLI, ayant eu son adresse professionnelle au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, de sa fonction de gérant.

- L'Assemblée Générale nomme comme gérante, avec effet à ce jour, Madame Romina Delgado Da Fonseca, ayant son adresse professionnelle au 25C, Boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG. Elle est élue pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015151201/17.

(150165597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Volotea, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.189.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 septembre 2015.

Volotea S.C.A.

Volotea GP S.à r.l.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2015151200/14.

(150165558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

S.B. Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 199.805.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois d'août.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Patrick GARDAVOIR, administrateur, né le 06 mai 1967 à Charleroi (Belgique), demeurant à B-6688 Bertogne, 683/D, Longchamps,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La Société prend comme dénomination «S.B. Invest Luxembourg S.A.».

Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi dans la commune de Clervaux.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la même commune par une décision du conseil d'administration, et à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Objet. La société a pour objet social le développement commercial de sociétés tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Elle assurera la prestation de services et de marketing pour le compte de clients professionnels ou privés. Elle pourra procéder à l'achat, la vente ou la location de tous biens mobiliers et immobiliers en Europe.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou favoriser la réalisation.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Actions. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

En présence d'actions au porteur, un registre sera tenu auprès d'un des dépositaires énoncé par la loi, ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions au porteur détenues par lui, le transfert d'actions et les dates de tels transferts, tel qu'énoncé par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur portant modification de la loi du 10 août 1915, modifiée du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière.

Art. 10. Composition du Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).

Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Art. 12. Représentation. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Acompte sur dividende. Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Art. 15. Rémunération et débours. Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 17. Responsabilité des administrateur(s). Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 19. Actionnaire(s). Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 1^{er} lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 21. Assemblées générales. Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 24. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 25. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Art. 26. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 27. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Dispositions transitoires

- (1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.
- (2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2016.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire intégralement les mille (1.000) actions comme suit:

- Monsieur Patrick GARDAVOIR, pré-qualifié,

Mille actions	1.000 actions
Total : mille actions	1.000 actions

Les actions ont été partiellement libérées (31%) par les comparants par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été fournie au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant pré-qualifié, présent ou représenté comme mentionné ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire de la Société a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Patrick GARDAVOIR, administrateur, né le 06 mai 1967 à Charleroi (Belgique), demeurant à B-6688 Bertogne, 683/D, Longchamps,

3. La durée du mandat des administrateurs prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2021.

4. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Société à responsabilité limitée Kopalux Trust S.à r.l., avec siège social au L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkärrech, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 171.586.

5. La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2021.

6. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. GARDAVOIR, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 31 août 2015. Relation: DAC/2015/14285. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 08 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150536/240.

(150165121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Volga Resources Investments, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 159.180.

Il est porté à la connaissance de tous que:

La nomination de la société Arendt Services S.A. ayant comme adresse 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, comme dépositaire d'actions et de parts au porteur. La nomination prend effet à partir du 1^{er} février 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015151199/13.

(150165676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Vianden RCG Re SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 27.908.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151197/10.

(150165771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

United CP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 63.390.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.850.

L'adresse du Gérant, Monsieur Nick Perkins a changé et sera dès lors au 240 Blackfriars Road, London SE1 8BF, Royaume-Uni.

Luxembourg le 9 septembre 2015.

Pour avis sincère et conforme

Référence de publication: 2015151192/12.

(150165585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Löwenstein Medical Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 184.109.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue au siège social le 18 Mars 2015

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

Monsieur Reinhard Löwenstein, administrateur de sociétés, né le 24 janvier 1947 à Bad Ems (Allemagne), demeurant à D-56130 BAD EMS, Auf der Hardt 52 est nommé PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION pour une durée de 6 ans. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2021.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2015150985/14.

(150165555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Faroe Investments Kingsnorth S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.939.756,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 195.315.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of September,

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Faroe Investments Intermediate Holdco S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 7,452,519.- (seven million four hundred fifty-two thousand five hundred nineteen pounds sterling) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 195813 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Valérie Fagnant, employee, with professional address in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on 31 August 2015,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Faroe Investments Kingsnorth S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 1,624,756.- (one million six hundred twenty-four thousand seven hundred fifty-six pounds sterling), registered with the RCS under number B 195315 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 4 March 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 1141 on 2 May 2015. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 23 April 2015 by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 1683 on 7 July 2015 (the Company).

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

A. The entire issued share capital represented by 1,624,756 (one million six hundred twenty-four thousand seven hundred fifty-six) shares is held by the Sole Shareholder.

B. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

C. The agenda of the meeting is as follows:

(1) Increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 315,000.- (three hundred fifteen thousand pounds sterling) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of GBP 1,624,756.- (one million six hundred twenty-four thousand seven hundred fifty-six pounds sterling) to an amount of GBP 1,939,756.- (one million nine hundred thirty-nine thousand seven hundred fifty-six pounds sterling) by way of the issuance of 315,000 (three hundred fifteen thousand) new ordinary shares, having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) each (collectively, the New Shares);

(2) Subscription to and payment in cash of the New Shares by the Sole Shareholder by way of an aggregate contribution in cash of GBP 315,000.- (three hundred fifteen thousand pounds sterling) to be entirely allocated to the share capital of the Company;

(3) Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the changes proposed above; and

(4) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares issued by the Company and subscribed by the Sole Shareholder and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record its resolutions as follows

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 315,000.- (three hundred fifteen thousand pounds sterling) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of GBP 1,624,756.- (one million six hundred twenty-four thousand seven hundred fifty-six pounds sterling) to an amount of GBP 1,939,756.- (one million nine hundred thirty-nine thousand seven hundred fifty-six pounds sterling) by way of the issuance of 315,000 (three hundred fifteen thousand) New Shares in consideration of a contribution in cash by the Sole Shareholder of an aggregate amount of GBP 315,000.- (three hundred fifteen thousand pounds sterling) allocated as explain here after.

Second resolution

The Sole Shareholder, duly represented as stated above, hereby accepts the subscription of the New Shares and their full payment as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to 315,000 (three hundred fifteen thousand) New Shares, having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) and (ii) fully pay up such New Shares by way of a contribution in cash of GBP 315,000.- (three hundred fifteen thousand pounds sterling), which is entirely allocated to the share capital of the Company.

All the New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the aggregate subscription amount of GBP 315,000.- (three hundred fifteen thousand pounds sterling) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to subsequently amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows in its English version:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 1,939,756.- (one million nine hundred thirty-nine thousand seven hundred fifty-six pounds sterling), represented by 1,939,756 (one million nine hundred thirty-nine thousand seven hundred fifty-six) ordinary shares having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares issued by the Company and subscribed by the Sole Shareholder and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately two thousand three hundred Euro (EUR 2,300.-).

The amount of GBP 315,000.- (three hundred fifteen thousand pounds sterling) corresponds to the amount of EUR 430,337.36 (four hundred thirty thousand three hundred thirty-seven Euro thirty-six Eurocent) according to the exchange rate published on XE.COM dated September 1st, 2015.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the proxyholder of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party which is known by the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier jour du mois de septembre,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Faroe Investments Intermediate Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de GBP 7.452.519,-(sept millions quatre cent cinquante-deux mille cinq cent dix-neuf livres sterling) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 195813 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Valérie Fagnant, employée, ayant son adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 31 août 2015.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de Faroe Investments Kingsnorth S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de GBP 1.624.756,-(un million six cent vingt-quatre mille sept cent cinquante-six livres sterling) et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 195315 et constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 4 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1141 du 2 mai 2015. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 23 avril 2015 par un acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial numéro 1683 du 7 juillet 2015 (la Société).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

A. La totalité du capital social, représentée par 1.624.756 (un million six cent vingt-quatre mille sept cent cinquante-six) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.

B. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

C. L'ordre du jour est le suivant:

(1) Augmentation du capital social de la Société par un montant de GBP 315.000,- (trois cent quinze mille livres sterling) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de GBP 1.624.756,- (un million six cent vingt-quatre mille sept cent cinquante-six livres sterling) à un montant de GBP 1.939.756,- (un million neuf cent trente-neuf mille sept cent cinquante-six livres sterling) par voie de création et d'émission de 315.000 (trois cent quinze mille) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune (collectivement, les Nouvelles Parts Sociales);

(2) Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de GBP 315.000,- (trois cent quinze mille livres sterling) à être entièrement alloué au capital social de la Société;

(3) Par conséquent, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus; et

(4) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 315.000,- (trois cent quinze mille livres sterling) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de GBP 1.624.756,- (un million six cent vingt-quatre mille sept cent cinquante-six livres sterling) à un montant de GBP 1.939.756,- (un million neuf cent trente-neuf mille sept cent cinquante-six livres sterling), par voie d'émission de 315.000 (trois cent quinze mille) Nouvelles Parts Sociales en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé Unique d'un montant total de GBP 315.000,- (trois cent quinze mille livres sterling) alloué comme expliqué ci-après.

Deuxième résolution

L'Associé Unique, dument représenté comme indiqué ci-avant, approuve la souscription des Nouvelles Parts Sociales et leur libération intégrale de la manière suivante:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, susmentionné, représenté telle que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire 315.000 (trois cent quinze mille) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (un livre sterling) et (ii) libérer entièrement ces Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en numéraire total de GBP 315.000,- (trois cent quinze mille livres sterling), qui est entièrement alloué au capital social de la Société.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de GBP 315.000,- (trois cent quinze mille livres sterling) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société de façon à y refléter les résolutions prises ci-dessus, de façon à lui donner la teneur suivante dans la version française des Statuts:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de GBP 1.939.756,- (un million neuf cent trente-neuf mille sept cent cinquante-six livres sterling), représenté par 1.939.756 (un million neuf cent trente-neuf mille sept cent cinquante-six livres sterling) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de GBP 1,- (un livre sterling) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements repris ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille trois cents Euros (EUR 2.300.-).

La somme de GBP 315.000,- (trois cent quinze mille livres sterling) correspond à la somme de EUR 430.337,36 (quatre cent trente mille trois cent trente-sept Euros trente-six Eurocent) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 1^{er} septembre 2015.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire de la partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, au Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: V. Fagnant et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 02 septembre 2015. 2LAC/2015/19721. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150828/192.

(150165573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Elpa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 67, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 99.297.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151450/9.

(150166355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

F&B Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 183.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151458/9.

(150166125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Sun Life (Luxembourg) Finance No. 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 157.129.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of August.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Sun Life 2007-1 Financing Corp., a corporation incorporated and existing under the laws of Canada, with registered office at 150 King Street West, Toronto Ontario M5H 1J9, Canada (the “Sole Shareholder”),

duly represented by Emmanuel Réveillaud, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy dated August 25, 2015.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Shareholder is the shareholder of Sun Life (Luxembourg) Finance No. 1 Sàrl, a private limited liability company (“Société à responsabilité limitée”), having its registered office at L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 157.129, incorporated by a deed received by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on November 24, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 104 on January 19, 2011 and whose articles of association have been amended for the last time by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg on December 20, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 420 on February 16, 2012 (the “Company”).

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Limitation of the voting rights of the mandatory redeemable preferred shares (the “MRPS”) and consequently amendment of article 5 and 14 of the articles of incorporation of the Company;

2. Renaming the issued MRPS to class A mandatory redeemable preferred shares (the “Class A MRPS”) and creation of a new class B mandatory redeemable preferred shares (the “Class B MRPS”);

3. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 2,000,000.- (two million US Dollars) by the issue of 2,000,000 (two million) Class B MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each;

4. Subscription and payment of 2,000,000 (two million) Class B MRPS, with a share premium attached to the Class B MRPS of USD 197,800,000.- (one hundred ninety seven million eight hundred thousand US Dollars) and allocation of the amount of USD 200,000.- (two hundred thousand US Dollars) to the Class B MRPS legal reserve of the Company, by the Sole Shareholder by a contribution in cash;

5. Amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above matters;

6. Any other business.

The Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to limit the voting rights of the mandatory redeemable preferred shares (“MRPS”) and consequently to amend article 5 (more specifically article 5.1) and 14 (more specifically article 14.3) of the articles of association of the Company which shall be read as follows:

“ Art. 5. Capital - Shares.

5.1 The Corporation’s corporate capital is set at eleven million nine hundred eighty five thousand US Dollars (USD 11,985,000.-), represented by two (2) classes of shares as follows: two million six hundred thirty five thousand (2,635,000) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and nine million three hundred fifty thousand (9,350,000) mandatory redeemable preferred fixed dividend shares (the “Mandatory Redeemable Preferred Shares”, and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the “Shares”), with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights as determined under article 14 of these articles of association.

[...]”

“ Art. 14. Powers and voting rights. [...]

14.3 Each Ordinary Share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder’s ownership of Ordinary Shares.

Where the Corporation has a sole shareholder, holders of Mandatory Redeemable Preferred Shares are only entitled to limited voting rights. Holders of Mandatory Redeemable Preferred Shares can only vote on the following restricted matters:

- the issue of new Mandatory Redeemable Preferred Shares;
- the determination of the rate of the cumulative preferred dividend attached to the Mandatory Redeemable Preferred Shares;
- any proposed amendment to the preferred right to distributions on liquidation of the Mandatory Redeemable Preferred Shares over the Ordinary Shares; and
- the conversion of Mandatory Redeemable Preferred Shares into Ordinary Shares or into New Class of Mandatory Redeemable Preferred Shares.

Where the Corporation has more than one shareholder, each Mandatory Redeemable Preferred Shares is entitled to an identical voting right together with the Ordinary Shares and each Mandatory Redeemable Preferred Shares holder has voting rights commensurate to such holder's ownership of Mandatory Redeemable Preferred Shares.

Where the Corporation has more than one shareholder, such shareholder shall have all powers that would otherwise be conferred on the general meeting of the shareholders and has sole authority to approve and adopt shareholder resolutions.

Where there is more than one shareholder, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares which he owns. Each shareholder has voting rights proportionate with his shareholdings.

[...]"

Second resolution

The Sole Shareholder decided to rename the issued 9,350,000 (nine million three hundred fifty thousand) MRPS to Class A MRPS and to create a new Class B MRPS.

Third resolution

The Sole Shareholder decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 2,000,000.- (two million US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 11,985,000.- (eleven million nine hundred eighty five thousand US Dollars) to the amount of USD 13,985,000.- (thirteen million nine hundred eighty five thousand US Dollars) represented by 2,635,000 (two million six hundred thirty five thousand) Ordinary Shares, 9,350,000 (nine million three hundred fifty thousand) Class A MRPS and 2,000,000 (two million) Class B MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each.

Fourth resolution

The Sole Shareholder, here represented as aforementioned, declared to:

- subscribe for 2,000,000 (two million) Class B MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each for an amount of USD 2,000,000.- (two million US Dollars);
 - pay a share premium attached to the Class B MRPS amounting to USD 197,800,000.- (one hundred ninety seven eight hundred thousand US Dollars);
 - allocate to the Class B MRPS legal reserve of the Company the amount of USD 200,000.- (two hundred thousand US Dollars);
- by a payment in cash, so that from now the Company has at its free and entire disposal the amount of USD 200,000,000.- (two hundred million US Dollars) as certified to the undersigned notary by a bank certificate.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Shareholder decided to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company to be read as follows:

“ Art. 5. Capital - Shares.

5.1 The Company's corporate capital is set at USD 13,985,000.- (thirteen million nine hundred eighty five thousand US Dollars), represented by three (3) classes of shares as follows: 2,635,000 (two million six hundred thirty five thousand) ordinary shares (the “Ordinary Shares”), 9,350,000 (nine million three hundred fifty thousand) class A mandatory redeemable preferred shares (the “Class A MRPS”) and 2,000,000 (two million) class B mandatory redeemable preferred shares (the “Class B MRPS”), with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each. The Class A MRPS and the Class B MRPS are each hereinafter referred to as a “Class of MRPS”, while they are all hereinafter collectively referred to as “MRPS”; the MRPS, the Ordinary Shares are hereinafter referred to individually as a “Share” and collectively as the “Shares”. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights as determined under article 14 of these articles of association.

5.2 All the Shares are fully paid up.

5.3 In addition to the contributions to the Company in the form of corporate capital as set forth in the above section 5.1, new shareholders or existing shareholders may subscribe to shares by payments made to the corporate capital and as the case may be also through payments made to the share premium account linked to the newly issued shares.

5.4 The shareholder owning Ordinary Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of Ordinary Shares. The shareholder owning Class A MRPS will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of the Class A MRPS. The shareholder owning Class B MRPS will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of the Class B MRPS.

5.5 Share premium paid on Ordinary Shares, Class A MRPS or Class B MRPS shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

- any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an ordinary shares' share premium account (the "Ordinary Shares' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the share premium was paid;

- any share premium paid on the Class A MRPS shall be booked in a Class A MRPS' share premium account (the "Class A MRPS' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the relevant Class of MRPS upon which the share premium was paid;

- any share premium paid on the Class B MRPS shall be booked in a Class B MRPS' share premium account (the "Class B MRPS' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the relevant Class of MRPS upon which the share premium was paid.

5.6 All MRPS are issued in the form of redeemable shares within the meaning of Article 49-8 of the Law without prejudice to the conditions set forth in Article 49-8 of the Law (including, without limitation, the fact that the redemption of the MRPS can only be made by means of sums available for distribution pursuant to Article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Company as an issue premium) or proceeds of a new issue made for the redemption purpose). MRPS will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

- (i) in any circumstances whatsoever, the Company shall redeem all of the shares of a Class of MRPS then in issue upon expiry of a thirteen (13) years period from the date on which the relevant Class of MRPS is issued (the "Final Mandatory Redemption Date");

- (ii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, the holder of a Class of MRPS is entitled to request (in one or several occasions) in writing the Company to redeem all or part of its shares in this Class of MRPS provided such request is approved by the board of managers;

- (iii) the holder of any Class of MRPS that has been redeemed is entitled to receive a payment in cash or in kind per redeemed shares of the relevant Class of MRPS (the "Redemption Price") equal to:

- the par value of the redeemed shares; plus

- all and any accrued and unpaid dividends that the holder of redeemed shares is entitled to receive at the time of the redemption; plus

- an amount corresponding to a portion of the relevant MRPS' Share Premium Account equal to the balance of the relevant MRPS' Share Premium Account divided by the number of outstanding shares of the relevant Class of MRPS prior to the redemption; plus

- an amount corresponding to the portion of the relevant MRPS' Reserve Account (as such expression is defined in article 5.11 below) divided by the number of outstanding shares of the relevant Class of MRPS prior to the redemption.

Redeemed MRPS will be cancelled forthwith after redemption.

5.7 All MRPS are issued in the form of shares convertible into Ordinary Shares. MRPS may be converted into Ordinary Shares pursuant to the following terms and conditions:

- (i) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, the holder of MRPS may at any time before such date, request (in one or several occasions) in writing to convert in Ordinary Shares all or part of the shares of a Class of MRPS;

- (ii) all or part of a Class of MRPS will be converted into a fixed number of Ordinary Shares equal to the respective par value of the shares of that particular Class of MRPS, accrued and unpaid dividends, the relevant MRPS' Share Premium Account and the relevant MRPS' Reserve Account if any. No decimal of Shares will be available. The board of managers of the Company may (in case of decimals) either round up or round down to the closest appropriate number of Ordinary Shares.

Converted MRPS will be cancelled forthwith after conversion.

5.8 The holder of Class A MRPS will be entitled to an annual cumulative dividend which rate will be determined by the general meeting of the shareholders of the Company.

5.9 The holder of Class B MRPS will be entitled to an annual cumulative dividend which rate will be determined by the general meeting of the shareholders of the Company.

5.10 The holder of a Class of MRPS will only be entitled to dividend payments provided that the Company has sufficient liquid assets available, after each dividend payment is made to cover its current expenses immediately after the payment of the dividend and one of the following three (3) events has occurred:

- (i) the distribution of a dividend payment is approved; or

- (ii) a Class of MRPS is redeemed by the Company or retracted by the holder of that particular Class of MRPS; or

(iii) the Company is wound-up.

5.11 Should the profits be sufficient to distribute a dividend, in whole or in part, and the shareholder, or in case of plurality of shareholders, the general meeting of the shareholders, decide(s) to make no distribution resolution with respect to such dividend, the amount of the dividend that should have been distributed to the holder of a Class of MRPS, shall be automatically allocated to a distributable reserve booked in a Class A MRPS' reserve account (the "Class A MRPS' Reserve Account") or in a Class B MRPS' reserve account (the "Class B MRPS' Reserve Account").

5.12 In case of dissolution of the Company, the holder of MRPS will rank junior to all debts incurred by the Company but will rank senior to the holder of Ordinary Shares as set forth in article 18 below.

18.3 The power of the board of managers will come to an end upon the appointment of the liquidator(s). After payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the remaining available amount will be paid first in priority to the holder of MRPS according to the par value of the MRPS increased by any accrued but unpaid dividends, any relevant MRPS' Share Premium Account and relevant MRPS' Reserve Account. Holder of Ordinary Shares will then be entitled to the remaining available amount (if any) on a pro rata basis, according to the number of shares held in the Company's share capital by the holder of such shares."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about EUR 6,700.- (six thousand seven hundred euros).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of USD 200,000,000.- (two hundred million US dollars) is valued at EUR 176,835,626.99 (one hundred seventy-six million eight hundred thirty-five thousand six hundred twenty-six euro ninety-nine cents).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour d'août.

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Sun Life 2007-1 Financing Corp., une société constituée et établie sous le droit du Canada, ayant son siège social situé à 150 King Street West, Toronto Ontario M5H 1J9, Canada (l'«Associé Unique»);

dûment représentée par Emmanuel Réveillaud, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 25 août 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-qualité, a déclaré et demandé au notaire:

I. d'acter que l'Associé Unique est l'associé de Sun Life (Luxembourg) Finance No. 1 Sàrl, une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 8-10 avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.129, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 novembre 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 104 le 19 janvier 2011 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu de Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 420 le 16 février 2012 (la «Société»).

II. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, selon l'ordre du jour ci-dessous:

Ordre du jour

1. Limitation des droits de vote attachés aux parts privilégiées obligatoirement rachetables (les «PPOR») et en conséquence modification des articles 5 et 14 des statuts de la Société;

2. Changement de dénomination des PPOR émises en parts privilégiées obligatoirement rachetables de classe A (les «PPOR de Classe A») et création d'une nouvelle catégorie de PPOR de classe B (les «PPOR de Classe B»);

3. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 2.000.000.- (deux millions de dollars américains) par l'émission de 2.000.000 (deux millions) PPOR de Classe B d'une valeur nominale de USD 1.- (un dollar américain) chacune;

4. Souscription et paiement de 2.000.000 (deux millions) PPOR de Classe B, avec une prime d'émission attachée aux PPOR de Classe B de USD 197.800.000.- (cent quatre-vingt-dix-sept millions huit cent mille dollars américains) et l'allocation d'un montant de USD 200.000.- (deux cent mille dollars américains) à la réserve légale PPOR de Classe B de la Société, par l'Associé Unique par un apport en numéraire;

5. Modification de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les points ci-dessus;

6. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de limiter le droit de vote attachés aux parts privilégiées obligatoirement rachetables (les «PPOR») et en conséquence de modifier les articles 5 (plus particulièrement l'article 5.1) et 14 (plus particulièrement l'article 14.3) des statuts de la Société qui doivent être modifiés comme suit:

“ Art. 5. Capital - Parts.

5.1 Le capital social est fixé à onze millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille dollar américains (USD 11.985.000.-) représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: deux millions six cent trente cinq mille (2.635.000) parts sociales ordinaires (les «Parts Ordinaires») et neuf millions trois cent cinquante mille (9.350.000) parts privilégiées obligatoirement rachetables (ci-après les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables», et collectivement avec les Parts Ordinaires les «Parts»), d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous.

Toutes les Parts seront émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote tel qu'indiqué à l'article 14 de ces statuts.

[...]

“ Art. 14. Pouvoirs et droits de vote. [...]

14.3 Chaque Part Ordinaire donne droit à un droit de vote identique et chaque associé a des droits de vote proportionnels au nombre de Parts Ordinaires qu'il détient.

Lorsque la Société a un associé unique, les détenteurs de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables ont seulement des droits de vote limités. Les détenteurs de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables ne peuvent uniquement voter sur les matières restrictivement énumérées comme suit:

l'émission de nouvelles Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables;

- la détermination du taux de dividende cumulatif préférentiel attaché aux Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables;

- toute modification proposée relative au droit préférentiel de distributions en cas de liquidation, des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sur les Parts Ordinaires; et

- la conversion des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables en Parts Ordinaires ou en Parts Ordinaires de la Nouvelle Catégorie de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables.

Lorsque la Société a plus d'un associé, chaque Part Privilégiée Obligatoirement Rachetable donne droit à un droit de vote identique ensemble avec les Parts Ordinaires et chaque détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables a des droits de vote proportionnels à son pourcentage de détention de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables.

Lorsque la Société a un associé unique, cet associé aura tous pouvoirs autrement dévolus à l'assemblée générale des associés et aura l'autorité unique pour approuver et adopter les décisions d'associé.

Lorsqu'il y a plus d'un associé, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts qu'il détient. Chaque associé a des droits de vote proportionnels à sa participation.

[...]

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de renommer les 9.350.000 (neuf millions trois cent cinquante mille) PPOR émises en PPOR de Classe A et de créer une nouvelle catégorie de PPOR de Classe B.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 2.000.000.- (deux millions de dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 11.985.000.- (onze millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille dollars américains) à un montant de USD 13.985.000.- (treize millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille dollars américains) représenté par 2.635.000.- (deux millions six cent trente-cinq mille) Parts Ordinaires, 9.350.000 (neuf millions trois cent cinquante mille) PPOR de Classe A et 2.000.000 (deux millions) PPOR de classe B d'une valeur nominale de USD 1.- (un dollar américain) chacune.

Quatrième résolution

L'Associé Unique, agissant ès-qualité, a déclaré:

- souscrire et payer en totalité 2.000.000 (deux millions) PPOR de Classe B ayant une valeur nominale de USD 1.- (un dollar américain) chacune pour un montant total de USD 2.000.000.- (deux millions de dollars américains);
- payer une prime d'émission attachée aux PPOR de Classe B d'un montant de USD 197.800.000.- (cent quatre-vingt-dix-sept millions huit cent mille dollars américains);
- allouer à la réserve légale PPOR de Classe B de la Société le montant de USD 200.000.- (deux cent mille dollars américains);

par un paiement en numéraire, de telle sorte que la Société dispose à ce jour de l'entière et libre disposition d'un montant USD 200.000.000.- (deux cents millions de dollars américains) comme cela a été certifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui ont précédé et l'apport ayant été réalisé, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à USD 13.985.000.- (treize millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille dollars américains) représenté par trois (3) catégories de parts comme suit: 2.635.000 (deux millions six cent trente cinq mille) parts ordinaires (les «Parts Ordinaires»), 9.350.000 (neuf millions trois cent cinquante mille) parts privilégiées obligatoirement rachetables de classe A (les «PPOR de Classe A») et 2.000.000 (deux millions) parts privilégiées obligatoirement rachetables de classe B (les «PPOR de Classe B») d'une valeur nominale de USD 1.- (un dollar américain) chacune. Les PPOR de Classe A et les PPOR de Classe B sont ci-après dénommées individuellement comme une «Catégorie de PPOR», tandis qu'elles sont collectivement dénommées les «PPOR»; les PPOR, les Parts Ordinaires sont ci-après dénommées individuellement une «Part» et collectivement les «Parts». Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quel que soit leur nature et la classe à laquelle elles appartiennent.

5.2 Toutes les Parts ont été entièrement libérées.

5.3 En plus des apports faits à la Société sous forme de capital social tel que décrit à la section 5.1, de nouveaux associés ou les associés existants peuvent souscrire à des Parts par des paiements faits au capital social et le cas échéant par des paiements faits au compte de la prime d'émission lié aux parts nouvellement émises.

5.4 L'associé qui détient des Parts Ordinaires bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission payée pour la souscription des Parts Ordinaires. L'associé détenant des PPOR de Classe A bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission payée pour la souscription des PPOR de Classe A. L'associé détenant des PPOR de Classe B bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission payée pour la souscription des PPOR de Classe B.

5.5 La prime d'émission payée pour des Parts Ordinaires, des PPOR de Classe A ou des PPOR de Classe B devra être comptabilisée dans des comptes de prime d'émission spécifiques, comme suit:

- toute prime d'émission payée pour des Parts Ordinaires devra être comptabilisée dans un compte de prime d'émission de parts ordinaires (le «Compte Prime d'Emission Parts Ordinaires») qui devra rester attachée aux Parts Ordinaires pour lesquelles la prime d'émission a été payée;
- toute prime d'émission payée pour des PPOR de Classe A devra être comptabilisée dans un compte de prime d'émission de PPOR de Classe A (le «Compte Prime d'Emission PPOR de Classe A») qui devra rester attaché à la Catégorie de PPOR pour lesquelles la prime d'émission a été payée;
- toute prime d'émission payée pour des PPOR de Classe B devra être comptabilisée dans un compte de prime d'émission de PPOR de Classe B (le «Compte Prime d'Emission PPOR de Classe B») qui devra rester attaché à la Catégorie de PPOR pour lesquelles la prime d'émission a été payée.

5.6 Toutes les PPOR sont émises sous la forme de parts rachetables au sens de l'article 49-8 de la Loi sans préjudice des conditions requises à l'article 49-8 de la Loi (en ce compris, notamment, le fait que le rachat des PPOR peut uniquement être effectué au moyen de sommes disponibles à la distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, y compris la réserve extraordinaire constituée avec des fonds reçus par la Société à titre de prime d'émission) ou de bénéfices résultant d'une nouvelle émission réalisée à des fins de rachat). Les PPOR seront rachetées conformément aux conditions et modalités suivantes:

(i) en toutes circonstances, la Société rachètera toutes les parts d'une Catégorie de PPOR alors émises à l'expiration d'un délai de treize (13) ans à compter de la date à laquelle la Catégorie de PPOR a été émise (la «Date Finale de Rachat Obligatoire»);

(ii) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, et à tout moment avant cette date, le détenteur d'une Catégorie de PPOR peut demander (à une ou plusieurs occasions) par écrit à la Société le rachat d'une partie ou de toutes ses parts détenues dans cette Catégorie de PPOR à condition que cela ait été approuvé par le conseil de gérance;

(iii) le détenteur de toute Catégorie de PPOR dont les parts auront été rachetées pourra recevoir un paiement en numéraire ou en nature par parts rachetées de la Catégorie de PPOR concernée (le «Prix de Rachat») égal à:

- la valeur nominale des parts rachetées; plus
- tout dividende cumulé mais non payé auquel le détenteur de parts rachetées est autorisé à recevoir au moment du rachat; plus
- un montant correspondant à une partie du Compte Prime d'Emission PPOR concerné égal au solde du Compte Prime d'Emission de PPOR pertinent divisé par le nombre de parts de la Catégorie de PPOR concernée existantes préalablement au rachat; plus
- un montant correspondant à une partie du Compte de Réserve PPOR (tel que défini à l'article 5.11 ci-dessous) pertinent divisé par le nombre de parts de la Catégorie de PPOR concernée existantes préalablement au rachat.

Les PPOR seront annulées immédiatement à l'issue de leur rachat.

5.7 Toutes les PPOR sont émises sous la forme de parts convertibles en Parts Ordinaires. Les PPOR peuvent être converties en Parts Ordinaires conformément aux conditions et modalités suivantes:

(i) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, le détenteur de PPOR peut à tout moment avant cette date, demander (à une ou plusieurs occasion(s)) par écrit la conversion de toutes ou partie de ses parts détenues dans cette Catégorie de PPOR en Parts Ordinaires;

(ii) toute ou partie d'une Catégorie de PPOR sera convertie en un nombre déterminé de Parts Ordinaires égal à la valeur nominale respective des parts de la Catégorie de PPOR concernée, aux dividendes accumulés et non payés, au Compte Prime d'Emission de PPOR concerné ainsi qu'au Compte de Réserve PPOR concerné le cas échéant. Aucune décimale de Parts ne sera possible. Le conseil de gérance de la Société pourra (en cas de décimal) soit arrondir à la valeur supérieure ou inférieure au plus près du nombre approprié de Parts Ordinaires.

Les PPOR seront annulées immédiatement à l'issue de leur conversion.

5.8 Le détenteur de PPOR de Catégorie A bénéficiera d'un dividende annuel cumulatif dont le taux sera déterminé par l'assemblée générale des associés.

5.9 Le détenteur de PPOR de Catégorie B bénéficiera d'un dividende annuel cumulatif dont le taux sera déterminé par l'assemblée générale des associés.

5.10 Le détenteur d'une Classe de PPOR aura uniquement droit à un paiement de dividendes à condition que la Société dispose d'actifs liquides suffisants disponibles, pour qu'après chaque paiement de dividendes elle puisse couvrir ses frais courants immédiatement après le paiement du dividende et qu'en outre un des trois (3) événements suivants ait eu lieu:

- (i) la distribution d'un paiement de dividende soit approuvée; ou
- (ii) une Catégorie de PPOR soient rachetée par la Société ou par le détenteur de cette Catégorie de PPOR; ou
- (iii) que la Société soit dissoute.

5.11 Dans le cas où les bénéfices seraient suffisants pour distribuer un dividende, en tout ou partie, mais que l'associé, ou en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés ne prennent aucune décision relative à la distribution d'un tel dividende, le montant du dividende qui aurait dû être payé au détenteur d'une Catégorie de PPOR sera automatiquement alloué à une réserve distribuable comptabilisée dans un compte de réserve PPOR de Catégorie A (le «Compte de Réserve PPOR de Catégorie A») ou dans un compte de réserve PPOR de Catégorie B (le «Compte de Réserve PPOR de Catégorie B»).

5.12 En cas de dissolution de la Société, le détenteur de PPOR sera subordonné aux dettes encourues par la Société mais sera prioritaire par rapport au détenteur de Parts Ordinaires tel que prévu à l'article 18 ci-dessous.

18.3 Les pouvoirs du conseil de gérance de la Société cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cet effet, le montant restant sera payé préalablement en priorité au détenteur de PPOR en fonction de la valeur nominale des PPOR augmenté par tout dividende cumulé mais non payé, le Compte Prime d'Emission PPOR existant le cas échéant ainsi que le Compte de Réserve PPOR existant le cas échéant. Le détenteur de Parts Ordinaires sera autorisé à recevoir (le cas échéant) le montant restant au pro rata eu égard au nombre de parts qu'il détient dans le capital social de la Société.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 6.700.- (six mille sept cents euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de USD 200.000.000.- (deux cents millions de dollars américains) est évalué à la somme de EUR 176.835.626,99 (cent soixante-seize millions huit cent trente-cinq mille six cent vingt-six euros quatre-vingt dix-neuf cents).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: REVEILLAUD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 août 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 27364. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150564/402.

(150164874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Oceana Hold Co. I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.243.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Août 2015.

Oceana Hold Co I S.à r.l.

Jana Strischek

Manager

Référence de publication: 2015151032/14.

(150165188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Invenergy Poland Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 140.936.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} septembre 2015

En date du 1^{er} septembre 2015, l'associé unique a pris la décision suivante

- De révoquer le mandat de Monsieur Richard Lee Rickenbaugh en tant que gérant de catégorie A avec effet au 10 août 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015150902/16.

(150165492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

European Foods Company, Société à responsabilité limitée,

(anc. European Foods Company).

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2, Place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 72.548.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151434/9.

(150166157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.
